

# COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Le BAC tient à rassurer les victimes de pyrrhotite**

Montréal, le 30 mai 2013 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) tient à rassurer les victimes de la pyrrhotite de la région de la Mauricie que ses assureurs membres s'engagent à leur garantir l'accès à une assurance habitation.

Le BAC est en pourparlers avec M. Yvon Boivin de la Coalition Proprio-Béton depuis l'automne dernier. À ce moment, une quinzaine de membres de la Coalition s'étaient fait résilier leur police d'assurance habitation. Le BAC est intervenu auprès de ses membres et a mis en œuvre tous les moyens pour régler la situation.

«Les gens qui sont aux prises avec le problème de la pyrrhotite doivent en informer leur assureur. S'il y a un problème ou s'ils éprouvent par la suite des difficultés à s'assurer, nous les invitons à contacter nos agents au Centre d'information sur les assurances au numéro de téléphone suivant : 1-877-288-4321», a souligné Line Crevier, responsable des affaires techniques et du Centre d'information au BAC. .

Le BAC souhaite rappeler qu'une grande majorité de compagnies d'assurance ont signé, il y a près de 15 ans, une convention d'accès à l'assurance habitation, une entente où les assureurs acceptent de garantir l'accès à une assurance habitation selon des conditions prédéfinies.

### **À propos du BAC**

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au Canada, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

**Renseignements** : Julie Bellemare  
Conseillère en affaires publiques  
Cell.: 514-953-0828  
jbellemare@bac-quebec.qc.ca